



PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU
mardi 22 janvier 2019

Convocation du Conseil Municipal

du

22/01/2019

—

Le Conseil Municipal d'AURAY (56) est convoqué, pour une session qui s'ouvrira le 22/01/2019 à 19 HEURES 00 à la Mairie ; une convocation comportant l'ordre du jour est adressée individuellement à chaque Conseiller.

Fait à AURAY, le

Le Maire,

Joseph ROCHELLE

ORDRE DU JOUR

~~~~~

- |                                                                                                                       |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1- DGS - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2018                           | P.5 |
| 2- DF - CONSULTATION POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DU STADE D'ATHLETISME DU LOCH - AUTORISATION A SIGNER LES MARCHES | P.6 |

## **SEANCE ORDINAIRE DU**

**22/01/2019**

**Le mardi 22 janvier 2019 à 19 HEURES 00**, le Conseil Municipal de la Commune d'AURAY (Morbihan), légalement convoqué le mercredi 16 janvier 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle des délibérations sous la présidence de Monsieur Joseph ROCHELLE, Maire.

La séance a été publique.

### **Etaient Présents à la présente délibération :**

Monsieur Joseph ROCHELLE, Monsieur Jean-Michel LASSALLE, Madame Aurélie QUEIJO, Monsieur Azais TOUATI, Madame Annie RENARD, Monsieur Jean Claude BOUQUET, Madame Mireille JOLY, Monsieur Benoît GUYOT, Monsieur Armel EVANNO, Madame Valérie VINET-GELLE, Madame Valérie ROUSSEAU, Madame Marina LE ROUZIC, Monsieur Jean-Pierre GRUSON, Madame Marie-Noëlle POMMEREUIL, Monsieur François GRENET, Madame Emmanuelle HERVIO, Monsieur Yazid BOUGUELLID, Monsieur Christian PELTAIS, Monsieur Mathieu LAMOUR, Monsieur André MABELLY, Monsieur Jean-Charles KERLAU, Monsieur Jean-Claude LARRIEU

### **Absents excusés :**

Madame Pierrette LE BAYON (procuration donnée à Monsieur Armel EVANNO), Monsieur Ronan ALLAIN (procuration donnée à Madame Valérie ROUSSEAU), Monsieur Patrick GOUEGOUX (procuration donnée à Monsieur Jean-Michel LASSALLE), Monsieur Roland LE SAUCE (procuration donnée à Monsieur Christian PELTAIS), Madame Kaourintine HULAUD (procuration donnée à Madame Marie-Noëlle POMMEREUIL), Madame Yvette PUREN (procuration donnée à Monsieur Benoît GUYOT)

**Absents sans procuration :** Madame Florence AOUCHICHE

**Secrétaire de séance :** Monsieur Benoît GUYOT

**1- DGS - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2018**

Monsieur Joseph ROCHELLE, Maire, expose à l'assemblée :

Considérant qu'un exemplaire du procès-verbal du Conseil municipal du 18 décembre 2018 a été transmis avec la convocation à chaque membre avant la séance.

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Madame AOUCHICHE

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2018

Envoyé à la Sous-Préfecture le 28/01/2019

Compte-rendu affiché le 28/01/2019

Reçu par la Sous-Préfecture le 28/01/2019

## **2- DF - CONSULTATION POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DU STADE D'ATHLETISME DU LOCH - AUTORISATION A SIGNER LES MARCHES**

Madame Aurélie QUEIJO, 2ème Adjointe, expose à l'assemblée :

Le Conseil Municipal de la Ville d'Auray a validé le projet de rénovation de la piste d'athlétisme du Loch, en centre-ville. Ce projet a depuis été actualisé pour s'adapter au mieux aux besoins de ses utilisateurs.

Pour rappel, cet équipement sportif est utilisé par deux clubs d'athlétisme regroupant 420 licenciés, par le collège du Verger (500 pratiquants) et les lycées Franklin et Saint Louis (160 pratiquants).

Lors du Conseil Municipal du 10 Avril 2018, le programme 026 " Piste d'Athlétisme LOCH", géré en AP/CP (opération 3143), a été voté pour un montant de 1 033 000 euros TTC.

Ce montant a été porté à 1 366 000 euros TTC, dans la délibération des AP/CP du 20 Novembre 2018.

Compte tenu de l'ensemble des travaux, il convient de constater que ce programme porte sur la modernisation de l'ensemble du stade du Loch. En effet, les travaux ne concernent pas les seules pistes, mais également les aires de sauts et de lancers, l'éclairage, ainsi que l'extension des vestiaires et des locaux de stockage.

Il apparaît que le projet représenterait des dépenses à hauteur de 1 264 418,33 euros HT soit 1 517 302 euros TTC. Un ajustement de l'AP/CP sera donc nécessaire.

Par une délibération en date du 18 décembre 2018, le Conseil Municipal sollicitait un fonds de concours auprès d'AQTA, qui contribue au projet à hauteur de 200 000 euros, en complément du PETR (100 000 euros) et du Département (75 000 euros).

### **PROCÉDURE D'ACHAT**

Dans le cadre de l'opération "Rénovation de la piste d'athlétisme et des équipements du stade du Loch", la présente consultation concerne les achats suivants :

- lot 1 : EAUX PLUVIALES - PISTE SYNTHÉTIQUE - VOIRIE - CLÔTURE  
Réalisation du réseau d'eaux pluviale, mise en œuvre d'une piste en revêtement synthétique et des équipements sportifs, aménagements des abords et clôtures
- lot 2 : ECLAIRAGE - SONO - BASSE TENSION  
Pose des fourreaux d'éclairage, de sonorisation et d'alimentation en basse tension ainsi que le câblage correspondant.

Une consultation a été lancée le 7 novembre 2018 par la plate forme Megalis et publication d'un avis au BOAMP. La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Il s'agit d'un marché ordinaire.

A la suite des mesures de publicité, trente deux entreprises ont retiré le dossier de consultation par voie dématérialisée, et onze d'entre elles ont présenté une offre, toutes par voie dématérialisée.

Lot 1 : quatre entreprises ont présenté une offre

Lot 2 : sept entreprises ont présenté une offre

Le règlement de consultation définissait les critères d'attribution des offres comme suit :

- Prix des prestations : 60 points

- Valeur technique : 40 points

Sous-critères techniques :

- organisation technique et opérationnelle (notamment les méthodologies) pour respecter le mémoire technique et le CCTP (y compris justifications fiches techniques matériaux et échantillonnage) : 20%

- le personnel, encadrement, et matériel mis à disposition du chantier par phases d'interventions (y compris la présentation d'un calendrier prévisionnel) : 15%

- plan d'organisation vis-à-vis de la coactivité sur ce chantier en particulier : 15%

- éléments de contraintes à prendre en compte pour la bonne réalisation du chantier: 25%

- solutions proposées pour répondre à ces différentes contraintes : 25%

Le lot 2 a été déclaré sans suite, afin d'intégrer la possibilité de positionner des mâts plus hauts en fonction de la position de l'architecte des bâtiments de France. Une consultation sera donc relancée avec des mâts plus hauts et en variante avec des mats tels que prévus initialement dans le lot 2.

Les offres du lot 1 sont en cours d'analyse par les services de la Ville, et le GTMP doit se prononcer lors de sa réunion du 18 janvier 2019.

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales ;

A reçu un avis favorable en Commission Finances, Budget du 18/01/2019,

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Madame AOUCHICHE

Le Conseil municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte d'engagement du lot 1 du marché 18060T Rénovation de la piste d'athlétisme et des équipements du stade du Loch, tel que défini ci-dessus, pour un montant prévisionnel de 895 000 euros HT avec le groupement d'entreprises (Pigeon TP, Star-Polytan).

- **AUTORISE** le Maire à lancer une consultation pour le lot 2, dont le budget prévisionnel est de 220 000 euros HT, à attribuer le lot 2 et à signer l'acte d'engagement pour ce lot.

Envoyé à la Sous-Préfecture le 28/01/2019

Compte-rendu affiché le 28/01/2019

Reçu par la Sous-Préfecture le 28/01/2019

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **MISE EN PLACE DU TRI SELECTIF DANS LES SERVICES MUNICIPAUX**

**M. BOUQUET** : nous souhaitons que la mise en place du tri sélectif dans les services soit effective au 1<sup>er</sup> février 2019. Ce tri sélectif fait suite à un décret d'application qui date du 10 mars 2016 qui stipule que toute entreprise de plus de 100 salariés devra trier ses papiers de bureau à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016. Celui-ci est applicable aux administrations publiques de l'Etat et établissements publics sur chacune de leurs implantations regroupant plus de 20 personnes. Nous considérons que tous les bureaux, bâtiments communaux et les écoles seront concernées par le tri sélectif, ce qui correspond à 18 sites. Un agent d'entretien de la ville référent s'assurera du bon fonctionnement de ce que nous appellerons des stations qui seront mises en place dans des points stratégiques. Les stations sont des poubelles cartonnées que nous déposerons dans des endroits stratégiques (dégagements, bureaux, écoles, etc.). L'agent référent s'assurera que sur tous les sites les sacs sont bien changés, retirés et stockés. Vous savez aussi que l'entreprise qui a été retenue pour traiter ce tri doit nous fournir le bilan RSE. Le bilan RSE c'est le rapport Responsabilité Sociale d'Entreprise qui permet de vérifier la qualité des papiers collectés ainsi que les bénéfices environnementaux et sociaux réalisés. Pour information, la moyenne de production de papier se situe entre 30 et 70 kg par agent et par an, la fourchette large est liée aux habitudes des uns et des autres et des documents qu'ils ont à traiter.

Il y a également les gobelets. La ville consomme environ 10 000 gobelets par an (3 000 au centre Athéna, 4 500 aux ateliers municipaux, 2 500 à l'Hôtel de ville). L'objectif est d'instaurer le recyclage en circuit court des papiers de bureaux et gobelets tout en assurant une traçabilité, d'optimiser la gestion de nos déchets, de participer à la création d'emplois locaux et solidaires et de favoriser la protection de l'environnement et de préservation des ressources naturelles.

Quatre sociétés se sont manifestées et ont déposé une offre, Recygo, Feuille d'Erable, Breizh Papier et Eco Action Plus. Après analyse de leurs propositions, c'est la société Feuille d'Erable qui a été retenue pour un coût de 1 349 euros TTC par an, rachat du papier déduit.

**M. PELTAIS** : cela m'amène à poser la question du fonctionnement de la commission environnement, développement durable. A ma connaissance, cette commission ne fonctionne pas, pouvez-vous m'éclairer sur ce point.

**M. BOUQUET** : il est vrai qu'en 2018 cette commission ne s'est pas réunie. Je vous promets qu'en 2019 nous nous rattraperons.

**M. LE MAIRE** : la commission développement durable se réunira pour suivre ce projet, qui est un projet d'importance et qui permet d'améliorer nos conditions de recyclage de papiers usagers. Je prend note de votre remarque. Nous ferons en sorte que cette commission fonctionne correctement.

### **ORGANISATION DU GRAND DEBAT NATIONAL**

**M. GRENET** : à l'initiative du Président de la République, le gouvernement engage un grand débat national sur quatre thèmes, des grands enjeux de la nation, fiscalité et dépense publique ; organisation de l'Etat et des services publics ; transition écologique ; démocratie et citoyenneté. Depuis quelques semaines, certains maires ont ouvert leurs mairies pour que les citoyens commencent à exprimer leurs attentes. Notre pays va désormais entrer dans une phase plus large et lancer sur l'ensemble du territoire des débats locaux afin qu'un grand dialogue national s'engage entre tous et que chaque citoyen puisse y contribuer. Chacun peut organiser un débat que ce soit au niveau du quartier, de la ville ou de la région. Je ne sais pas si ce débat apportera des réponses, des solutions aux difficultés des français ou si les doléances des français seront prises en compte dès demain, mais c'est quand même l'occasion pour chacun de s'exprimer. Afin de mieux recueillir la parole citoyenne sur le terrain, c'est au niveau local que cela doit être organisé. A ma connaissance, Jimmy Pahun a proposé des dates dont une à Auray le 21 février à 20 heures à la salle Hélène Branche sur le thème de la fiscalité et des dépenses publiques et d'autres au cours du mois de février dans différentes communes d'AQTA. Des communes ont aussi déjà annoncé l'organisation de débats puisque ce n'est pas forcément uniquement le député qui organise. Je voudrais savoir si vous avez l'intention d'organiser un débat ou des débats ou de participer à l'organisation d'un débat avec Jimmy Pahun. Je doute en effet que les Alréens se déplacent jusqu'à Quiberon, Port Louis ou Pluvigner pour débattre. On voit qu'un débat est prévu à Hélène Branche sur un seul thème, cette salle est prévue pour 80 personnes maximum je crois et cela me semble en peu juste. Si le débat devait se faire sur Auray, peut-être qu'on pourrait envisager une salle un peu plus grande quand même.

**M. LE MAIRE** : en ce qui concerne les facilitations, et c'est cela qu'on nous demande en tant que maire, faciliter le débat, bien évidemment nous mettrons les salles nécessaires à la disposition de tous ceux qui voudront organiser ces débats. Effectivement Monsieur Jimmy Pahun a souhaité prendre l'initiative d'un certain nombre de débats. Hier il était à Quiberon. Effectivement il y a un débat le 21 février prochain à Auray et je vous rejoins tout à fait, sur le fait qu'un débat de 2 heures un soir c'est un peu court pour aborder les 4 thèmes, et pourquoi ne retient-on qu'un seul thème à Auray par rapport à d'autres thèmes ?

Mon rôle est de faciliter les débats et de mettre à disposition des salles pour tous ceux qui le veulent mais ce n'est pas d'organiser les débats. Je n'ai pas pris cette direction là pour le moment. Il y a effectivement une crainte qu'il y ait une frustration ensuite au niveau national de gens qui vont s'exprimer. J'ai entendu les gilets jaunes en organisant 2 fois des réunions ici dans cette salle du Conseil municipal dont une réunion en présence de Jimmy Pahun, de notre sénatrice et du Président d'AQTA. J'ai entendu un certain nombre de doléances et j'ai répondu à leur demande de contact avec ces personnes là. Il y a aussi le cahier de doléances des gilets jaunes qui est mis en place en bas à l'accueil de l'hôtel de Ville et que tout un chacun peut remplir à sa guise. Donc dans le rôle facilitation de l'expression, facilitation des débats, remontée des idées et des suggestions il n'y a aucun souci. Mais organiser directement des débats, je répond non pour l'instant. Maintenant je peux écouter ici les avis des uns et des autres puisque nous n'avons pas encore eu le temps d'en débattre en groupe majoritaire. Je reste à l'écoute et s'il faut changer de position je changerai.

**M. GRENET** : je suis tout à fait d'accord cela ne doit pas être le maire qui organise le débat mais plutôt à lui de mettre une salle à disposition et peut-être aider à accompagner l'organisation pour savoir qui peut, une personne neutre, diriger les débats. Un débat comme celui-ci se prépare surtout si une centaine de personnes est présente et que tout le monde souhaite s'exprimer.

**M. LE MAIRE** : je suis d'accord avec vous, et si la participation est plus importante que ce qu'avait prévu Monsieur Pahun, on mettra à disposition une salle plus grande. Le Petit Théâtre serait déjà plus adapté que la salle Hélène Branche. Nous apporterons toute la contribution technique nécessaire et je reste à l'écoute des suggestions. Le cahier de doléances sera remonté au Préfet afin qu'il puisse prendre connaissance de son contenu en détail. Je crois que le cahier est déjà relativement bien rempli et nous en mettrons un deuxième si nécessaire. Chacun a également la possibilité d'apporter sa contribution sur internet puisque c'est aussi le souhait du Président de la République. La grande question est de savoir ce qui en sera fait ensuite.

**M. GRENET** : je trouve bien que les salles soient mises à disposition.

**M. LE MAIRE** : c'est le cas. Tout est mis à disposition pour tous ceux qui le demandent sans aucune difficulté, on facilitera les choses.

**M. BOUGUELLID** : quel est notre rôle d'élus dans ce débat ? Finalement les citoyens lorsqu'ils viennent ils attendent quelque chose de la part des élus locaux puisque c'est également nous qui les représentons.

**M. GRENET** : je crois que là il faut y aller en tant que citoyen et non en tant qu' élu. L'organisation du débat ce n'est pas des élus avec des citoyens mais des citoyens entre eux. Quelqu'un de neutre organise, et qu'on soit député, maire ou autre, si on doit participer au débat c'est en tant que citoyen comme les autres.

**M. LASSALLE** : hier pour avoir suivi le débat sur un média local qui diffusait la vidéo en direct, avec environ 150 personnes à Quiberon, même si le débat part un peu dans tous les sens, il faut laisser la parole s'exprimer. Nous n'avons pas à intervenir en tant qu'élus. En fait il faut que tout le monde s'exprime et nous y compris. Nous sommes élus, mais nous sommes citoyens donc cela vaut pour nous, pour les gens qu'on entend dans la rue. Nous devons faire remonter les doléances qu'on entend. Ces trois mois de réflexions et de manifestations ont permis à chacun de rencontrer les gilets jaunes ou des gens qui avaient des choses à dire.

**M. LE MAIRE** : vous avez vu aussi qu'il y a eu une manifestation de gilets jaunes à Auray et je souligne la qualité de cette manifestation. Les gens ont été respectueux du bien public et du bien privé. Tout a été fait aussi par les services de la ville, par la police, la gendarmerie, mais aussi par les organisateurs, pour que tout se passe le mieux possible. Et tout c'est très bien passé.

A 19h35, l'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, M. le Maire lève la séance.

### **Signature des Présents en séance**

-----  
Monsieur ROCHELLE :

-----  
Monsieur LASSALLE :

-----  
Madame QUEIJO :

-----  
Monsieur TOUATI :

-----  
Madame RENARD :

-----  
Monsieur BOUQUET :

-----  
Madame LE BAYON : ABSENTE (procuration donnée à M. EVANNO)

-----  
Monsieur ALLAIN : ABSENT (procuration donnée à Mme ROUSSEAU)

-----  
Madame JOLY :

-----  
Monsieur GUYOT :

-----  
Monsieur EVANNO :

-----  
Monsieur GOUEGOUX : ABSENT (procuration donnée à M. LASSALLE)

-----  
Madame VINET-GELLE :

-----  
Madame ROUSSEAU :

-----  
Madame LE ROUZIC :

-----  
Monsieur GRUSON :

-----  
Madame POMMEREUIL :

-----  
Monsieur LE SAUCE : ABSENT (procuration donnée à M. PELTAIS)

-----  
Madame HULAUD : ABSENTE (procuration donnée à Mme POMMEREUIL)

-----  
Monsieur GRENET :

-----  
Madame HERVIO :

-----  
Monsieur BOUGUELLID :

Monsieur PELTAIS :

---

Monsieur LAMOUR :

---

Madame PUREN : ABSENTE (procuration donnée à M. GUYOT)

---

Monsieur MABELLY :

---

Monsieur KERLAU :

---

Monsieur LARRIEU :

---

Madame AOUCHICHE : ABSENTE sans procuration

---